ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 115390

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les retards de parution des décrets relatifs à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances et la participation à la citoyenneté des personnes handicapées. Le ministre de tutelle d'une personne handicapée ne peut pas fournir une estimation de la pension au titre de l'invalidité et de travailleur handicapé. En effet, il ne peut lui communiquer la limite de la durée d'assurance nécessaire faute de parution de ces décrets. Il lui demande dans quels délais il entend remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : M. Patrick Lemasle
Circonscription : Haute-Garonne (7e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115390
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 67